

# 01

## **Les questions vives du sport scolaire et son rapport à la compétition**

- 1.1 Le Sport Scolaire doit-il être nécessairement mixte ?
- 1.2 Quelles places pour les activités sportives émergentes au sein du sport scolaire ?
- 1.3 Le sport scolaire doit-il continuer d'avoir des championnats de France ?

# 11 Le Sport Scolaire doit-il être nécessairement mixte ?

Le projet de règlement fédéral UNSS propose d'imposer la mixité dans l'ensemble des compétitions. Cette règle voit jour au prétexte de se diriger vers un sport plus égalitaire mais pose un certain nombre de questions et de travers. Échanges et réflexions avec Pascale Jeannin, formatrice en STAPS et vice-présidente de la FFHB et Mélanie Peltier, élue des AS au niveau national.

Claire SACKEPEY

Le sport scolaire a la particularité de rassembler les filles et les garçons dans des espaces et des temps parfois séparés, parfois communs, lors des compétitions et des rencontres. La mixité semble plébiscitée par les élèves elles/eux-mêmes car selon le PNDSS, 73 % des jeunes souhaiteraient s'orienter vers une pratique mixte. Cela peut se traduire par une mixité de genre au sein des équipes, dans des championnats placés en parallèle pour pouvoir échanger et se rencontrer, avec des arbitrages faits par les filles pour les garçons et inversement.

Véronique Decker et Audrey Chenu [ auteures de « Entrer en pédagogie féministe », 2023 ], toutes deux enseignantes, ont écrit que les filles progressaient mieux en non mixité et qu'on pouvait, par ce processus, in fine, renforcer la mixité en dotant les filles de pouvoirs moteurs équivalents à ceux des garçons. À contrario, pour avoir observé un fonctionnement en non-mixité en Suisse, Antoine Bréau nous dit qu'à partir d'un certain temps de pratique, se forment des

clivages sportif-ves / non-sportif-ves au sein des groupes non mixtes, les garçons moins sportifs se retrouvent stigmatisés, et les filles sportives ne peuvent pas travailler à leur niveau. Le groupe non mixte devient alors contre-productif.

Nous nous entendons sur le fait que l'objectif final est de plutôt travailler en mixité, comme nous le faisons dans notre société à condition de donner les mêmes pouvoirs moteurs aux filles et aux garçons et c'est un enjeu de l'École que d'éduquer à cette mixité.

Pour en parler avec nous, Pascale Jeannin, enseignante formatrice en STAPS, membre de la commission mixte nationale (CMN) Handball et FFSU et vice-présidente de la FFHB, ainsi que Mélanie Peltier, professeure d'EPS en collège dans l'académie de Versailles, élue des AS au niveau national, ex-membre de la CMN égalité, membre du groupe de travail (GT) sur le Plan National de Développement Sport Scolaire depuis 2016 et responsable nationale du secteur sport scolaire au SNEP-FSU.

## ► Dans le sport scolaire, à l'UNSS, la pratique mixte favorise-t-elle nécessairement l'égalité et le développement de la pratique des filles ?

Les groupes mixtes dans le handball fédéral se trouvent dans le loisir compétitif. Pour Pascale Jeannin, tous les « handball » mixtes ont une vocation de performance sociale a contrario de la performance compétitive des groupes non-mixtes, et n'ont pas pour but la recherche de résultats vis-à-vis de la haute performance sauf un : le handball fauteuil.

Le handball à 4, labellisé par la fédération depuis 2018, est composé d'équipes de 6 (3 filles, 3 garçons) avec en permanence 2 filles et 2 garçons en jeu sur le terrain. Les expériences vécues se sont avérées très positives, débouchant même sur des propositions d'organisation de plateaux qui iraient dans ce sens.

Dans les compétitions organisées en handball à 4, les binômes d'arbitrage se sont même constitués de façon mixte naturellement, sans demande préalable.

En revanche, Pascale Jeannin nuance son propos en montrant que le bilan s'avère mitigé sur le hand loisir (à 7), pratiqué en mixité. Les filles y sont souvent recluses sur les ailes, elles touchent alors très peu de ballons, et sont finalement confrontées au tir à l'aile, un geste très technique et complexe.

### ► Faut-il uniformiser la pratique mixte dans toutes les APSA ?

Mélanie Peltier contextualise en rappelant qu'en deux ans, il y a eu une légère baisse de filles licenciées à l'UNSS, passant de 41 % à 39 % cette année. Le taux de licencié-es des filles en Éducation Prioritaire (EP) est un véritable enjeu car ce sont celles qui ont le moins accès aux pratiques physiques et artistiques. Elles viennent dans les AS car les familles font confiance à l'école et aux enseignant-es d'EPS.

La direction nationale UNSS pense que la mixité serait la solution apportée pour favoriser la pratique des filles.

Pourtant, dans certaines AS foot ou rugby (APSA présentées comme genrées masculines), c'est bien en proposant des créneaux d'entraînement réservés aux filles que les élèves sont venues en nombre, notamment dans les établissements de l'Éducation Prioritaire. Des sections sportives scolaires y ont même été créées. Ainsi, la pratique en non-mixité peut être un premier palier pour elles pour accéder à la pratique physique. Dans un deuxième temps, une pratique avec les garçons sera possible, une fois les filles mises en confiance et munies de pouvoirs moteurs augmentés.

Quant aux activités « genrées filles » comme la danse ou la gymnastique, où le pourcentage de filles est très important, imposer la mixité dans les équipes reviendrait à limiter l'accès des filles aux pratiques compétitives, car trop peu d'AS pourront avoir des garçons dans leurs équipes !

Enfin, l'imposition de la mixité a eu des effets négatifs sur le nombre de participantes aux rencontres UNSS comme en cross par exemple.

Autre exemple, dans une activité comme l'escalade où les licenciées sont pourtant majoritaires, le nombre de garçons participant aux championnats de France est supérieur au nombre de filles.

### ► Quelles évolutions dans les instances représentatives du Sport Scolaire ?

De par son expérience de membre de la Commission Mixte Nationale de handball, ou à la FFSU, Pascale Jeannin nous explique l'évolution des réflexions en matière de mixité depuis sa prise de fonction. Dans ces deux instances représentatives du Sport à l'École, la mixité est assez peu évoquée

ou alors simplement sur le pôle animation, elle est évoquée essentiellement lors de manifestations promotionnelles (sports sur sable par exemple). Personne ne s'y oppose car ce ne sont pas des pratiques « officielles ». Dans ces formes de pratique, la mixité est possible quand les règles sont aménagées. Ainsi, il est compliqué d'envisager de la mixité dans un championnat officiel de handball, dans le format du 7c7. Cependant, la FFSU a fait un pas vers le hand à 4 en instituant un championnat universitaire.

Pascale Jeannin, également jury au CAPEPS, nous éclaire sur l'épreuve de handball du concours. L'épreuve a pour organisation le « HB à 4 » et est donc mixte selon les règles établies. Différents niveaux sont formés et elle constate que les filles sont bien représentées dans les tous les groupes. Cette règle n'avantage ou ne désavantage personne et confirme cette visée égalitaire.

### ► Quelle mixité pour quelle compétition ?

Sur la question de la mixité en compétition en UNSS, Mélanie Peltier, élue des AS, part du constat qu'on ne donne déjà pas les mêmes chances aux filles qu'aux garçons d'accéder au plus haut niveau sportif. En effet, selon OPUSS il n'y a que 28 % des sections sportives scolaires en sports collectifs qui

“

**Les AS  
permettent  
l'accès des filles  
de l'EP à une  
pratique sportive  
et artistique  
car elles sont  
encadrées par  
les professeur-es  
d'EPS...**

66

## ***La pratique mixte n'est pas nécessairement gage d'une égalité entre les filles et les garçons...***

sont offertes aux filles, un chiffre certes un peu rééquilibré dans les activités individuelles. Il s'agit déjà de rétablir l'équilibre sur ce niveau.

À l'UNSS et en particulier dans le pôle compétition, le modèle fédéral est fortement repris. Ainsi, la non-mixité est à l'œuvre. Pourtant, au niveau des districts et parfois dans les championnats départementaux, des filles sont présentes dans les équipes de sports collectifs. Alors qu'elles ont leur place dans les équipes, elles ne sont plus autorisées à participer au niveau académique et encore moins en championnat de France.

Les propositions faites pour le règlement fédéral 2024-2028 s'orientent vers un championnat fille et un championnat mixte avec des filles autorisées dans les équipes à tous les niveaux.

La mixité ne doit pas non plus être un frein à la pratique des garçons, ce qui se produit par exemple parfois en ultimate où le fait d'imposer la mixité engendre une sélection plus importante des garçons, plus nombreux à participer que les filles.

D'autre part, les élu-es des AS réclament un rééquilibrage entre le nombre de championnats de France excellence et établissement. En effet, alors que les championnats excellence concernent moins d'élèves et un public qui a déjà accès à des compétitions dans le monde fédéral, le règlement fédéral propose plus de championnats de France ! Les rencontres établissement doivent être majoritaires car ce sont elles qui touchent le plus d'élèves.

La pratique mixte n'est pas nécessairement gage d'une égalité entre les filles et les garçons. Elle peut être contre-productive limitant les filles à certains postes ou être un frein pour entrer dans l'activité. Elle est cependant intéressante à mettre en œuvre dans de nombreuses activités pour construire une société plus égalitaire. Par ailleurs, la vigilance est de mise à l'UNSS car la tendance n'est pas à ouvrir de nouvelles pratiques, de nouveaux championnats, mais plutôt à « réduire la voilure ».

### **L'avis du SNEP-FSU :**

Pour le SNEP-FSU, le premier enjeu du sport scolaire est de permettre la démocratisation des pratiques sportives et artistiques pour les filles et les garçons. Les organisations en mixité peuvent porter un message fort sur l'importance du devenir de nos sociétés et sur la nécessité de vivre et jouer ensemble. Mais les pratiques en mixité ne favorisent pas nécessairement une augmentation du nombre de filles à l'UNSS. Pour donner envie aux filles de devenir sportives, il sera nécessaire de leur offrir les mêmes chances qu'aux garçons en leur donnant accès plus facilement à des sections sportives scolaires ou en leur réservant, au moins au début, des créneaux spécifiques dans les AS.

# 12 Quelles places pour les activités sportives émergentes au sein du sport scolaire ?

Cet atelier a réfléchi à la place des pratiques émergentes dans le programme de l'UNSS. Autrement dit, d'activités de promotion ne faisant pas l'objet de compétitions qualificatives. À partir de la présentation de trois d'entre elles, les débats se sont portés autour de la tension entre la continuité de la pratique compétitive existante et l'intégration de nouvelles pratiques dans un budget contraint et stable.

Camille JACQUES

Chaque année, des jeux et des pratiques sportives se font jour dans la société. Ces activités sportives se pratiquent parfois de façon importante dans d'autres pays européens et/ou de façon anecdotique en France. D'autres sont des expérimentations ou des jeux qui passent d'un statut de pratique de plage à des pratiques plus organisées et compétitives. Mais ces innovations peuvent aussi se faire au sein même des formes de pratiques existantes en les transformant pour les rendre plus accessibles et/ou ludiques.

L'UNSS a été à un moment donné un laboratoire d'innovations qui a inspiré le monde fédéral. Quelles peuvent être ces nouvelles pratiques aujourd'hui ? Des organisations dans des environnements différents ? De nouvelles formes d'organisation d'équipes ? Quels avènements pour les activités traditionnelles et les compétitions ?

Afin d'aborder ce sujet, nous avons fait appel à Kildine Albert, directrice départementale UNSS des Yvelines et à Véronique Vezien, professeure d'EPS

au Lycée professionnel Camille Claudel à Caen dans l'académie de Normandie.

Kildine Albert nous a expliqué comment le shorTennis s'est développé dans son département et en quoi cette pratique alternative du tennis a permis de donner un nouvel élan aux sports de raquette dans son territoire.

Véronique Vezien nous a exposé comment et pourquoi elle a mis en place la pratique du longcôte dans ses cours d'EPS et au sein de l'AS de son établissement.

## ► Le shorTennis :

C'est une véritable pratique tennistique ludique, décomplexée et accessible à tous-tes (valides ou en situation de handicap, tous niveaux) et possible en compétition par des formats adaptés. La dimension du terrain de 6X12m est un atout pour une pratique simplifiée (extérieur, cour, gymnase). Cela permet aux élèves de collège et de lycée de jouer en gymnase avec les tracés des terrains de badminton avec un filet descendu. Pour l'année 2023-2024, un challenge national a été organisé dans l'académie de Versailles. Il a été proposé que dans le prochain règlement fédéral, cette activité

“

**L'UNSS a été à un moment donné un laboratoire d'innovations qui a inspiré le monde fédéral...**

entre dans la liste 1 des APSA, donc qu'elle devienne à visée de Championnat de France.

Kildine Albert a insisté sur l'intérêt du shorTennis du fait de la facilité pour entrer dans le jeu et à prendre du plaisir rapidement, tout comme en padel ou en pickleball. Il trouve donc une place de choix au sein des AS grâce à son côté ludique et facile à organiser.

Le shorTennis peut-il et doit-il ainsi être soutenu dans son développement en tant que pratique innovante pour l'UNSS de demain ? Cette pratique doit-elle rester dans le champ des activités promotionnelles dans les différents territoires ou doit-elle nécessairement avoir une vocation nationale, avec l'organisation de championnats de France ? Doit-on maintenir forcément des compétitions à visée nationale pour l'ensemble des sports de raquette ?

### ► Le long-côte :

Véronique Vezien nous a présenté le continuum entre sa pratique en EPS et la découverte du long-côte à l'AS. Sa réflexion est partie du constat des difficultés pour ses élèves de lycée professionnel, notamment le public féminin face à la pratique de la natation (peur, absentéisme). Elle a ainsi imaginé une pratique de « demi-fond dans l'eau ». Elle a constaté un véritable engouement concernant cette pratique de long-côte. Cette pratique « nouvelle » ou « émergente » trouve toute sa place dans les territoires qui disposent des espaces (océan, mer) pour cette activité physique.

Mais alors quelle place pourrait avoir cette nouvelle APSA dans les AS et à l'UNSS ? Doit-on obligatoirement essayer de la « codifier » et chercher à « organiser » cette pratique sur tous les territoires ? Ou doit-on laisser cette pratique émergente où les élèves viennent s'éprouver dans une pratique au sein de leur AS ou dans le cadre de journées promotionnelles locales ?

### ► Le sauvetage côtier :

Nous avons fait le parallèle avec le sauvetage côtier qui s'est développé sur les mêmes secteurs. Si nous prenons l'exemple des Landes et de leur programme « Landes, Terres de Sauveteurs », l'activité sauvetage en mer a connu rapidement un essor et un développement considérable, notamment à la suite du COVID. Cependant, l'UNSS s'est éloignée de l'essence même de l'activité en voulant regrouper les différents types de sauvetage et à organiser des championnats codifiés. Le sauvetage en piscine étant totalement autre chose que le sauvetage côtier.

Ces différentes présentations ont permis de faire émerger au sein de cet atelier plusieurs réflexions.

Kildine Albert souhaiterait beaucoup d'innovations au sein de l'UNSS mais précise que la réflexion doit se recentrer sur les districts. Malheureusement, les différentes propositions de pratiques émergentes se voient trop souvent barrées du fait de problématiques budgétaires. En effet, désormais seules les activités à vocation compétitive de la liste 1 devraient être soutenues financièrement par la direction nationale UNSS. À partir de ce constat, comment développer et sous quelle forme, ces nouvelles activités qui ont pourtant toute leur place sur les différents territoires ?

La question du développement au niveau local d'activités répondant aux besoins des territoires prend toute sa place ici, ne serait-ce que pour limiter certains déplacements. Un soutien budgétaire de la structure nationale serait en ce sens nécessaire et justifié pour favoriser le développement de ces pratiques innovantes.

La politique nationale de l'UNSS est de diminuer le « catalogue » d'APSA à visée championnat de France, afin de faire face aux problématiques budgétaires. Pour autant, la richesse de l'UNSS est aussi de favoriser la promotion et l'émergence d'activités physiques et artistiques pour répondre au mieux aux envies des élèves partout sur le territoire. À défaut de championnat de France, les licencié-es des AS doivent pouvoir avoir accès à des temps d'échanges et de rencontres promotionnels ou compétitifs au moins à l'échelle des académies (comprenant une nuitée). Les particularités régionales doivent trouver leur place au sein des AS et des districts afin de permettre aux élèves de pratiquer et de s'épanouir dans de nouvelles activités. Doit-on réduire la part des activités dites compétitives au bénéfice du développement de ces pratiques ?

### L'avis du SNEP-FSU :

Le SNEP-FSU est attaché au développement du pôle de l'innovation à l'UNSS comme le précise le PNDSS. L'UNSS doit permettre que de nouvelles pratiques physiques et artistiques soient expérimentées, d'autant plus si elles sont plus facilement accessibles et motivantes pour les élèves qui ne seraient pas encore convaincu-es pour rejoindre leurs AS. La richesse du sport scolaire peut également résider dans des pratiques spécifiques à des territoires. Ces types de pratiques n'ont pas forcément vocation à aboutir à des finalités nationales.

# 13 Le sport scolaire doit-il continuer d'avoir des championnats de France ?

Le Sport Scolaire est organisé pour construire des compétitions et rencontres du niveau district au niveau national. Cette organisation impose un calendrier et une élimination progressive des équipes. Le sport scolaire de demain doit-il nécessairement aboutir à une finalité France ?

Andjelko SVRDJIN

**D**es rencontres avec des équipes plus éloignées de son district, département ou académie sont le privilège des premier-es ou deuxièmes. Ne pourrait-il pas exister des championnats d'académie qui rassembleraient plus d'équipes et d'athlètes ?

Comment permettre aux élèves de rencontrer dans les compétitions d'autres élèves du même niveau au fur et à mesure des compétitions ? Deux invité-es ont ouvert les discussions sur ce thème.

Karine Ouvrard professeure d'EPS dans le Vaucluse au lycée Aubanel d'Avignon et Jean-Bernard Buard, directeur départemental adjoint de l'UNSS des Yvelines (académie de Versailles).

Karine Ouvrard s'interroge sur l'expérience qu'elle va pouvoir faire vivre à ses élèves. "L'intérêt du sport scolaire, c'est bien de leur permettre de réaliser des choses qu'ils ne peuvent pas faire ailleurs : de la découverte, de la compétition ou des rencontres, mais c'est également de permettre d'apprendre, d'acquérir des nouvelles compétences."

► **L'AS dans l'école ne peut se dédouaner de la réflexion autour de l'éducation et de la préservation à l'environnement**

Aussi, il est intéressant de trouver un juste équilibre dans la tension : bénéfique pour les élèves /

contraintes organisationnelles (logistique, financière, environnementale, temporelle). Par exemple, dans le Vaucluse, le coût d'un transport pour traverser le département s'élève aux environs de 700/ 900 €. Cela représente un réel coût environnemental, un minibus, c'est 300 kilos CO2. Pour Karine Ouvrard, il serait inapproprié de ne pas tenter de respecter un budget de 2 tonnes de CO2 par an par personne. On comprend alors aisément que quelques allers-retours grèvent vite le budget carbone de nos élèves. Or, l'AS dans l'école ne peut se dédouaner de la réflexion autour de l'éducation et de la préservation à l'environnement.

Karine Ouvrard s'interroge ainsi sur la réduction du nombre de championnats de France. C'est également une des pistes retenues par la direction nationale UNSS dans le futur Règlement fédéral.

► **Un calendrier pour permettre à tous et toutes de continuer de jouer et qualifier une équipe**

Dans les Yvelines, Jean-Bernard Buard, quant à lui, en tant que directeur départemental UNSS, a plutôt porté sa réflexion autour du calendrier et de la possibilité pour tous et toutes, quel que soit leur niveau, de pouvoir bénéficier de rencontres sur l'ensemble de l'année en augmentant le nombre de rencontres pour chacun-e. Il nous présente ce qui est mis en place en sports collectifs dans son département (un des plus gros de France en termes de licencié-es).

Dans la formule traditionnelle, tout se joue entre le 17 janvier et le 3 avril concernant les compétitions académiques, soit seulement un trimestre de fonctionnement. Pour les championnats académiques et interacadémiques, on dispose d'un semestre de fonctionnement, tout au plus.

Nous avons donc réfléchi pour maintenir l'activité et les rencontres pour tous et toutes d'octobre à juin afin de lisser le calendrier. Ainsi, les équipes peuvent s'engager dans différents niveaux de championnat en équipe établissement. Si celles et ceux qui visent des qualifications académiques et au-delà doivent se contraindre aux fiches sports, a contrario, les équipes de moindre niveau peuvent

66

## ***Le sport scolaire ne peut être pensé en ignorant les questions de l'impact sur l'environnement...***

se rencontrer en plateaux à plusieurs reprises et peuvent de plus adapter les règlements. C'est ainsi que des journées de district se poursuivent au-delà des phases de qualification.

À partir de la mi-mars apparaissent des huitièmes de finale pour la formule « développement » dans 5 sports collectifs différents, cela représente 350 équipes.

L'idée qui nous guide est de permettre de faire jouer des équipes de même niveau mais ailleurs. La formule du jeu est la « montante/descendante », formule classique des sports de raquette, qui est appliquée ici sur le championnat des sports collectifs. Nous avons cette caractéristique d'avoir des grosses zones urbaines avec une forte densité de population, mais également des zones très rurales.

Le principe de l'organisation repose sur la mutualisation des transports. Deux ou trois districts se regroupent, de manière à ne pas partir trop loin en termes de déplacement. Mais l'idée c'est surtout de permettre aux élèves d'aller rencontrer d'autres équipes, d'autres AS et de se rendre vers d'autres secteurs du département.

Organiser des circuits de bus est une des fonctions des districts. Coordonner les calendriers des différentes activités et regrouper les différents établissements ou plusieurs activités afin de remplir au maximum les bus permet de diminuer l'impact environnemental des transports. Pour autant, la limite de ces mutualisations dans

certains territoires reste bien la longueur des circuits de bus qui imposent aux AS de partir sur de grosses journées de compétitions et donc d'être absentes des établissements. L'utilisation de mini-bus quand les effectifs sont faibles peut être une alternative afin de ne pas déplacer un grand bus à moitié vide.

Pour rester sur la dialectique transport/environnement, le vélo peut également apporter des solutions. Des réflexions et expérimentations sont d'ailleurs déjà menées. L'activité Raid et les AS VTT se sont fortement développées à l'UNSS ces dernières années. Des réflexions peuvent se mener pour permettre aux élèves de se rendre sur les lieux de compétition en 2 roues. La limite reste bien la réglementation en matière d'encadrement et l'aménagement urbain. Certaines AS organisent par ailleurs des séjours-itinérants à vélo en fin d'année pour aller au-delà des sorties organisées de manière hebdomadaire et aller encore plus loin.

Le sport scolaire ne peut être pensé en ignorant les questions de l'impact sur l'environnement. Il doit aussi sortir d'une organisation qui n'est pensée que pour la qualification des équipes aux championnats de France. Il doit permettre de développer les rencontres qui en sont le cœur.

### **L'avis du SNEP-FSU :**

**Pour le SNEP-FSU, il faut donner l'opportunité au plus grand nombre possible d'élèves de participer à un « grand évènement » tel qu'un championnat de France, mais le maintien de certains pose question (en particulier ceux qui ne concernent qu'un petit nombre d'élèves) au regard des réalités financières de l'UNSS et des calendriers contraints.**